

CPTS
Sud Yvelines

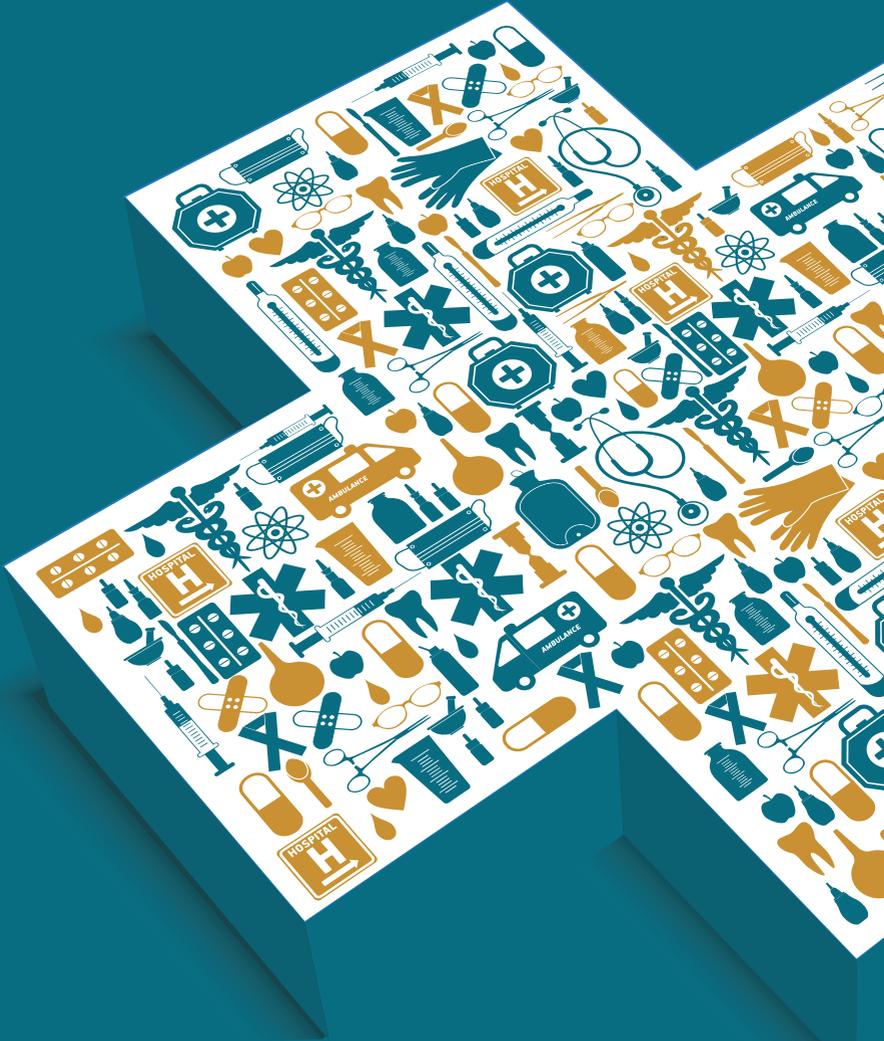


La santé est l'affaire de tous !



À PROPOS DE LA **CPTS SUD-YVELINES**

www.cpts-sudyvelines.fr



► DE QUOI S'AGIT-IL ?

Une **CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé)** est un dispositif de coordination des soins, autour d'un projet territorial de santé, au service de sa population, géré par les professionnels de santé du territoire et financé par la CPAM.

La CPTS Sud Yvelines regroupe environ 80 000 habitants, et couvre 35 des 36 communes de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires, Cernay-la-Ville ayant fait le choix de faire partie de la future CPTS Vallée de Chevreuse.

► ORIGINES

L'**Association des Professionnels de Santé de Rambouillet Territoire (APOSART)** a été créée suite au Diagnostic Territorial de Santé, réalisé sur les communes de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires en 2018.

Cette association loi 1901 a pour vocation de regrouper tous les professionnels de santé du territoire, afin de faciliter la coopération et la communication interprofessionnelle et de porter le projet de CPTS.

La crise COVID, dès mars 2020, a nettement ralenti la maturation du projet de CPTS. Mais elle a constitué un véritable catalyseur d'énergie pour de nombreux professionnels de santé du territoire, qui ont su relever avec succès les défis successifs imposés en démontrant ainsi l'efficacité d'une coordination interprofessionnelle. A l'initiative des libéraux, en coopération avec l'ARS, les établissements de soins et la municipalité puis la communauté d'agglomération ont réussi à gérer le dépistage massif et la vaccination de masse sur le territoire (**voir Annexe 1**). Cette crise sanitaire, bien qu'épuisante pour bon nombre d'entre nous, n'a pas altéré notre motivation, bien au contraire.

C'est ainsi que le Projet de santé de la CPTS Sud Yvelines a été présenté à l'ARS et à la CPAM le **16 décembre 2021** et que l'Accord Conventionnel Interprofessionnel a été signé le **15 avril 2022** déclenchant ainsi son financement.

Le bureau de la CPTS Sud Yvelines a la particularité d'être pluri-professionnel.

► QUI PEUT ÊTRE ACTEUR DE LA CPTS ?

Tous les professionnels de santé tel que listé dans le code de santé publique
(voir annexe 2)

► POURQUOI ADHÉRER À UNE CPTS ?

- **Pour s’impliquer dans l’amélioration de la prise en charge des patients du territoire en structurant et en fluidifiant l’offre de soins,**
- **Pour renforcer les liens entre professionnels de santé, libéraux et hospitaliers,**
- **Pour travailler en équipe, en élaborant/participant à des parcours de soins pluri-professionnels** dans lesquels le patient est au centre de la prise en charge. Ces parcours de soins prennent en compte les 2 filières : hospitalière et libérale (toute aussi importante),
- **Pour conforter son ancrage territorial, et éviter l’isolement professionnel,**
- **Pour dégager du temps médical, améliorer ses conditions d’exercice, et participer à l’attractivité du territoire,**
- **Pour pouvoir bénéficier des incitations financières conventionnelles prévues, pour celles et ceux qui s’y engagent.**

► QUELLES SONT LES MISSIONS DE LA CPTS ?

La CPTS Sud Yvelines a notamment pour objectifs de :

- 1. Faciliter l’accès à un Médecin traitant et l’accès aux soins non programmés (SNP)** en limitant le nombre de patients du territoire sans médecin traitant et en mettant en place des plages de consultations de SNP des MG de la CPTS volontaires grâce à un agenda partagé avec la régulation du SAS (service d’accès aux soins),
- 2. Favoriser l’organisation de parcours pluri-professionnels autour du patient pour une prise en charge efficiente (patient âgé, pathologie chronique, etc...),**
- 3. Favoriser le développement des actions territoriales de prévention** avec, entre autres, la réalisation de campagnes de prévention et de sensibilisation auprès des collègues et des lycées,
- 4. Contribuer au développement de la qualité et de la pertinence des soins :** formations pluridisciplinaires, groupes qualité,
- 5. Accompagner les professionnels de santé du territoire,** optimiser l’usage des outils du numérique en santé, mise à disposition d’un annuaire inter professionnel, amélioration de l’attractivité du territoire.

A noter que le projet de santé de la CPTS est évolutif et forcément amené à s’adapter aux besoins du territoire.

[ANNEXE 1]

Réalisations APOSART lors des crises COVID de mars 2020 à février 2022

- La coopération ville-hôpital et une communication établie via une liste de diffusion,
- La mise en place de consultations « Covid debout » (avril - décembre 2020) avec le soutien de l'APLR : 35 MG engagés, 350 CS réalisées,
- La mise à disposition d'EPI et matériel (masques, SHA, surblouses etc.),
- La rédaction d'un Protocole de soins au déconfinement, en coopération avec le CH Rambouillet, et sa diffusion auprès de tous les professionnels de santé,
- La mise en place du Dépistage PCR (juin - décembre 2020) : Plus de 1800 dépistages réalisés par les Infirmiers et Sage-femmes du territoire,
- L'émergence d'un Programme d'éducation autour des gestes barrières au près des lycéens (octobre 20 – juin 21),
- La mise en place de la Vaccination COVID au Centre André Laucher (janvier-juillet 21), la mise en place du VacciDrive Hippodrome et la vaccination dans les collèges et lycées (Septembre-Novembre 21),
- L'organisation de week-ends de vaccination sur le marché et dans les quartiers HLM,
- L'ouverture d'un nouveau centre de vaccination (Salle Antoinette Vernes) avec la CART de décembre 2021 à février 2022,
- La participation de tous les professionnels de santé : Médecins généralistes, spécialistes, et retraités, Infirmiers, Pharmaciens, Sage-Femmes, Dentistes, Vétérinaires, et de nombreux bénévoles,
- La collaboration lors de cette crise sanitaire avec la municipalité puis la communauté d'agglomération : salle, logistique, personnel administratif.

[ANNEXE 2]

Peuvent participer

1. Les professionnels de santé :

a. Les professions médicales :

- Les médecins généralistes ou spécialistes de proximité, ou exerçant en établissement de santé,
- Les sages-femmes
- Les odontologistes

b. Les professions d'auxiliaires médicaux :

- Les infirmiers,
- Les masseurs-kinésithérapeutes,
- Les pédicures-podologues,
- Les ergothérapeutes et psychomotriciens,
- Les orthophonistes et orthoptistes,
- Les manipulateurs d'électroradiologie médicale,
- Les techniciens de laboratoire médical,
- Les audioprothésistes,
- Les opticiens-lunetiers,
- Les prothésistes et orthésistes,
- Les diététiciens,
- Les aides-soignants,
- Les auxiliaires de puériculture,
- Les ambulanciers.

c. Les professions de la pharmacie :

- Les pharmaciens,
- Les préparateurs en pharmacie et en pharmacie hospitalière

2. Les professionnels des établissements de santé

3. Les professionnels de structures médico-sociales et sociales





|| Seul on va plus vite,
mais tous ensemble
on va plus loin. ||

CPTS Sud Yvelines
www.cpts-sudyvelines.fr